



Travail en france ou en espagne

Par **fatimati**, le **10/11/2014** à **00:14**

Bonjour a tous je suis marocaine titulaire d'un diplome de sage-femme au maroc ,j'ai la carte de sejour espagnol(5ans) je me demande si je peux travailler avec ce diplome en france ou en espagne

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **09:29**

Bonjour,

Non.

Un lien utile à lire jusqu'au bout :http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-etranger_12796/informer-sur-les-etudes-etranger_12799/reconnaissance-diplomes-etrangers-france_27080.html

dont l'extrait suivant :

==

Les détenteurs d'un diplôme de docteur en médecine, de docteur en chirurgie-dentaire, de docteur en pharmacie ou d'un diplôme de sage-femme, obtenu hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ne peuvent exercer avec l'un de ces diplômes.

Ils peuvent se porter candidat à la procédure d'autorisation d'exercice organisée par le ministère chargé de la santé :

Centre National de Gestion
Département concours, autorisation d'exercice
21 rue Leblanc, 75737 PARIS Cedex 15
Tel : 01 77 35 62 70

==

Par **fatimati**, le **15/11/2014** à **23:35**

Je me demande si il ya possibilite de travailler aide-soignant ou auxillaire

Par **moisse**, le **16/11/2014** à **09:08**

Bonjour,

[citation]Je me demande [/citation]

Humour: si vous vous demandez à vous-même, vous pouvez aussi vous répondre.

Si vous demandez aux autres, alors ils vous diront que non, puisque l'exercice de ces métiers est subordonné à une capacité(DEAS).